

Le harcèlement à l'école : définition et conséquences

Eric DEBARBIEUX

Article posté le 26 novembre 2013 sur la page Facebook Education parents-profs
<https://www.facebook.com/notes/%C3%A9ducation-parents-profs/le-harc%C3%A8lement-%C3%A0-l%C3%A9cole-d%C3%A9finition-et-cons%C3%A9quences/559013700852560>

Qu'est-ce que le harcèlement à l'école ?

Depuis 3 ans la France se mobilise enfin contre le harcèlement entre élèves. L'importance de ce problème a été mis en lumière dans notre pays par des enquêtes de victimation menées par l'Observatoire International de la Violence à l'école, en particulier en 2011 pour l'UNICEF. Cette enquête a montré que 10% environ des élèves en école primaire cumulaient la majorité des agressions et que 6 % pouvaient être considérés victimes d'un harcèlement sévère.

Une autre enquête, avec une méthodologie semblable menée par la DEPP (direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective, Ministère de l'éducation nationale) cette fois auprès des collégiens a retrouvé les mêmes proportions : 6 à 7 % sont victimes de harcèlement. Des associations, des psychiatres, comme Nicole Catheline, alertent depuis longtemps sur ce problème. De tristes faits-divers ont montré comment derrière ces violences banales pouvaient se cacher une immense souffrance.

En effet, la tendance est trop souvent de minorer les microviolences qui forment la trame du harcèlement. De les considérer comme un « éternel enfantin », et de penser que les victimes « n'ont qu'à s'endurcir ». Cependant la recherche est précise, sur ce que sont ces violences et sur leurs conséquences.

Selon les divers chercheurs qui ont étudié le harcèlement entre pairs (ce que l'on nomme *School Bullying* dans les pays anglophones), il s'agit d'une violence à long terme, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs agresseurs à l'encontre d'une victime qui est dans l'incapacité de se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime. Peter Smith, un des meilleurs spécialistes anglais sur la question, le définit ainsi :

« Nous dirons qu'un enfant ou une jeune personne est victime de harcèlement lorsqu'un autre enfant ou jeune ou groupe de jeunes se moquent de lui ou l'insultent. Il s'agit aussi de harcèlement lorsqu'un enfant est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants. Ces situations peuvent durer et il est difficile pour l'enfant ou la jeune personne en question de se défendre. Un enfant dont on se moque méchamment et continuellement est victime de harcèlement ».

Le harcèlement est une oppression de long terme, qui recouvre des agressions qui se cumulent et peuvent être physiques, verbales et psychologiques. L'importance du groupe dans le harcèlement doit être soulignée : la victime est isolée, moquée, sans recours. Elle est considérée différente, exclue. Cette différence peut toucher toutes sortes d'individus : trop bon élève, ou trop mauvais élève, pas de mon quartier, de mon origine sociale, ethnique, pas habillé à la mode ou porteurs de trop de talents. Peu importe : le harcèlement est une oppression conformiste.

Quelles conséquences ?

Les effets du harcèlement sur les victimes ont été particulièrement étudiés. Ces conséquences peuvent être scolaires : décrochage scolaire, absentéisme, y compris chez les très bons élèves (l'enquête de la DEPP montre que 29 % des élèves français se plaignent qu'on se moque d'eux car ils sont bons élèves...). Environ un élève absentéiste chronique sur 4 ne vient plus à l'école par peur du harcèlement.

Les conséquences sont aussi lourdes en termes de santé mentale : Les victimes de harcèlement subissent souvent anxiété et dépression, perte de l'estime de soi, malaises physiologiques et psychosomatiques. Dans les cas extrêmes, ils peuvent être suicidaires. Le harcèlement est très fortement relié à la dépression. Et cela n'est pas passager, le harcèlement à l'école marque la vie entière. Les études rétrospectives avec les adultes prouvent que certains effets peuvent être de long terme. Les enquêtes longitudinales montrent que la dépression, les idées suicidaires se prolongent des années durant. C'est donc un problème de santé publique autant que de sécurité.

Les harceleurs eux-mêmes ne sont pas gagnants : à terme la grande majorité d'entre eux, comme l'a montré une recherche de l'université de Cambridge, vivront des difficultés liées à l'emploi, des difficultés dans leur couple, voire pour 40 % d'entre eux des problèmes sérieux avec la loi.

La violence ? C'est perdant-perdant.

Le harcèlement est un problème sérieux : il n'a rien de banal, rien de normal. Lutter contre le harcèlement à l'école est une priorité éducative dans un pays qui a fait sienne la valeur de la fraternité.



Eric Debarbieux est Professeur en Sciences de l'Éducation à l'université Paris-Est Créteil et membre de l'Observatoire international de la violence scolaire. Il a dirigé la recherche UNICEF ayant mis à jour l'importance du phénomène du harcèlement entre pairs en France et a été le responsable scientifique des Assises nationale contre le harcèlement à l'école. Il est aujourd'hui Délégué ministériel, chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Lutter contre le harcèlement à l'école

Eric DEBARBIEUX

Article posté le 10 décembre 2013 sur la page Facebook Education parents-profs

<https://www.facebook.com/notes/%C3%A9ducation-parents-profs/lutter-contre-le-harc%C3%A8lement-%C3%A0-l%C3%A9cole/568741293213134>

Les réactions publiées par les internautes à [l'article du 28 novembre 2013](#) sur le harcèlement à l'école ont été nombreuses, intéressantes et responsables.

Globalement, elles disent bien que l'essentiel est bien d'oser en parler, pour les victimes et leurs parents.

Elles disent aussi combien l'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer et que la loi du silence ne peut plus être de mise. Oui c'est difficile comme le dit Viviane « de se battre contre les enseignants quand ils soutiennent qu'ils n'ont rien vu et que ce n'est pas grave !!! » ou comme le dit Marie « Quand je suis allée voir l'enseignant de mon fils pour lui dire que les autres enfants se moquait de lui et qu'il le vivait mal. Il m'a répondu c'est rien c'est normal ce ne sont que des taquineries... ».

Il y a beaucoup de colère dans les réponses et dans les témoignages et cette colère est normale. J'ai tellement entendu, accompagné des victimes et des parents de victimes que je sais combien il faut casser cette loi du silence et cette tendance des adultes (pas seulement des personnels de l'école d'ailleurs) à minimiser ces faits. Oui souvent le harcèlement est composé de « petites » violences (pas toujours) mais la répétition de ces faits, nous le savons maintenant, a des conséquences dramatiques.

C'est pourquoi, depuis la **loi du 8 juillet 2013**, loi de refondation de l'école TOUS les établissements scolaires ont **obligation de mettre en œuvre une politique de prévention et de prise en charge des questions de harcèlement à l'école**. Les choses sont en train de bouger. Rappelez-vous il y a trois ans encore alors que le harcèlement est une chose très ancienne, un silence total régnait...

La première chose à faire est donc bien d'en parler à l'école. Avant que ne vienne cette colère qui figera les choses d'ailleurs. Je vous conseille pour cela de télécharger la fiche de conseils aux parents (ou aux victimes, ou aux témoins) sur le site que notre délégation consacre à l'action contre ce fléau : http://www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/2013_harcelement_conseils_aux_parents_de_victimes.pdf

Les professionnels doivent vous accueillir, vous aider. C'est leur devoir et c'est la loi. Si vous estimez que la réponse n'est pas la bonne n'hésitez pas non plus à vous adresser au « **référént harcèlement** » de votre académie ou au médiateur de l'éducation nationale. Ils sont là pour aider. Vous trouverez sur le même site des numéros de téléphone et des adresses. Encore une fois, le harcèlement, si on n'en parle pas ça ne s'arrêtera pas.

Il faut en **parler de manière préventive, avec les élèves, avec nos enfants, qu'ils soient témoins, qu'ils soient victimes ou agresseurs.** Peut-être pas directement – pour ne pas figer dans une position trop douloureuse - mais en utilisant le matériel désormais à votre disposition (par exemple les dessins animés, les vidéos également sur ce site) pour que même les témoins puissent comprendre que non, ce n'est pas normal, et que oui, il faut en parler aux adultes. Un enfant qui parle du harcèlement que subit un autre enfant n'est pas « une balance » c'est un individu qui exerce son devoir de protection envers les autres.

Il faut **responsabiliser les adultes**, en les formant mieux c'est évident, en les équipant pédagogiquement, c'est une nécessité. Pour cela l'éducation nationale a mis en place une formation de longue durée pour plusieurs centaines de formateurs qui ont et auront pour tâche d'aller dans des stages locaux, voire dans des établissements scolaires pour avertir les enseignants et les personnels. Pour cela également de nombreux outils, gratuits, ont été produits.

Mais il faut aussi **responsabiliser les élèves**. L'exemple de la Finlande, entre autres, montre que c'est par cette responsabilité partagée, constante qu'on peut diviser par trois au moins le nombre de victimes. Finalement c'est bien une mobilisation commune où les parents et les professionnels, les élèves et les témoins sont les acteurs de la lutte qui est la seule vraie stratégie. Cela nécessite aussi d'ailleurs et plusieurs témoignages ont raison de l'affirmer que les adultes doivent être exemplaires, que la violence qu'ils exercent eux-mêmes parfois n'est pas plus admissible, qu'elle soit indirecte, morale, institutionnelle et parfois physique.

Bien sûr **parfois la nécessité de sanctionner s'impose**. Le harcèlement à l'école n'est pas reconnu dans le code pénal, mais les sanctions judiciaires peuvent s'appliquer sans problème : insultes à caractère public, en réunion, vol avec extorsion, menaces, mise en danger de la vie d'autrui par exemple sont tout à fait opposables.

Seule la prévention fera vraiment diminuer le harcèlement, mais rappeler ces conséquences légales peut aussi être un élément dans la prise de conscience. Le harcèlement à l'école n'est pas admissible.

A la fin de cet article, et comme je le fais dans toutes les conférences et formation que je peux faire sur le sujet j'aimerais rappeler très simplement cette phrase du grand pédagogue polonais Janusz Korjack : « *N'oubliez jamais comment bat le cœur d'un enfant qui a peur* ».